

BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT

Projet éolien St Valentin

279 P NP **DM132**

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

Mémoire présenté par
La Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu

Avril 2011

Le Conseil Municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu, en tant que gestionnaire d'un territoire voisin et faisant partie de la région du projet, doit se prononcer contre le projet éolien de St Valentin. Nous n'exprimons pas l'opinion du conseiller M. Alain Gaucher qui a déjà été représentant pour le promoteur du projet TCI/TransAlta.

Voici les raisons pour lesquelles la majorité du Conseil de St Blaise-sur-Richelieu se prononce contre le projet:

Antécédents sur notre territoire

Lorsque le Conseil Municipal de Saint-Blaise a unanimement décidé de ne pas donner de suite aux représentations de TCI en 2006, qui tentait de vendre un projet de 57 éoliennes à St Blaise-sur-Richelieu, le conseil a reçu l'appui manifeste de plusieurs citoyens soulagés de ne pas être impliqués dans un projet d'éoliennes.

La consultation

La population concernée par le projet aurait dû être consultée et ce, avant même la tenue de l'audience publique. Ici, dans notre région, de ne pas donner l'occasion aux citoyens de manifester leur opinion de façon confidentielle équivaut à ne pas vouloir connaître leur opinion.

Le territoire agricole

Saint Blaise a une vocation agricole depuis des décennies. L'économie agricole de la région se porte bien. Le projet d'éoliennes, et ses probables expansions, ne feront rien pour renforcer cette vocation. Ce sera le contraire.

Les règlements

Le milieu municipal a eu les poings liés lors de la confection de règlements encadrant l'implantation d'éoliennes. Au lieu de jouer au bras de fer dans les coulisses, le gouvernement provincial aurait dû assumer sa position de force. Il aurait fait épargner beaucoup d'argent aux contribuables.

L'information de qualité

Afin d'aider les gens à se positionner, la population doit avoir accès à de l'information de qualité, impartiale, à date et compréhensible avant que toute entente soit signée par qui que ce soit lors d'importants projets comme la venue d'éoliennes industrielles.

Il y a beaucoup de données manquantes dans toutes les études qui ont été déposées au BAPE St Valentin. Celles qui nous concernent particulièrement sont celles qui manquent au niveau des impacts du projet sur la santé des gens, la valeur des propriétés, le paysage et l'économie. Les gens ont droit d'avoir des études concluantes. Le gouvernement a le devoir de les réaliser avant d'exposer les citoyens à des développements importants. En tant que grand gestionnaire responsable d'un territoire et d'une nation ce serait le premier geste à poser.

Les suivis

Le promoteur assurera le suivi des plaintes. Avec l'aval de tous les ministères. Mais cela est un cas type de conflits d'intérêt. Est-ce légal?

Les suivis et les mesures d'atténuation que les promoteurs proposent de faire, ne compenseront jamais pour les impacts régionaux et l'improvisation dans lequel les projets de l'éoliens sont lancés au Québec.

Éthique et transparence

La transparence des opérations du promoteur est à remettre en question. Beaucoup de gens ont été tenus au silence pour permettre au projet d'avancer au point où il en est. Plusieurs le sont encore.

Il y a aussi eu de la fausse information écrite et diffusée par le promoteur. Dont celle faisant état que le Municipalité de St Blaise-sur-Richelieu avait été consultée sur le projet à maintes reprises. Elle n'a jamais été consultée.

Le contexte énergétique

Le développement de l'énergie au Québec ne devrait-elle pas faire l'objet d'une Commission pour valider l'approche du gouvernement et actualiser sa démarche? Le développement de la filière éolienne devrait être actualisé par rapport à ce qui se fait dans des contextes semblables à celui du Québec. Pour éviter de comparer des oranges avec des pommes. Pour éviter de comparer le Québec avec l'Illinois (grand consommateur de charbon), par exemple.

Le gouvernement devrait s'assurer de l'équité du développement de l'énergie et de la pertinence économique de ses projets énergétiques afin que le peuple québécois ne soit pas pris en otage par des investissements étrangers.

Avec son expertise et sa panoplie de personnes-ressources, Hydro-Québec devrait être la référence de la stratégie de développement de l'énergie. Et non pas les instances politiques passagères.

La compatibilité des activités

L'agriculture et les habitations se côtoient depuis au moins 200 ans dans notre région. Des activités récréo-touristiques se sont développées. On ajoute à cela des écoles, des villages et des commerces et des zones industrielles bien délimitées. Un zonage adéquat parvient à établir une harmonie entre ces activités.

Les éoliennes, par définition, sont des équipements industriels immenses, hors échelle pour notre milieu. Elles bougent, brisent, et font du bruit quand elles veulent. Il aurait été logique de leur attribuer un zonage industriel afin de prévenir des conflits potentiels entre les usages.

L'équité

17 signataires de contrats d'options. Pour un projet qui va virer une région à l'envers. Et pas du tout dans le sens du développement imaginé par la majorité. C'est un manque flagrant d'équité.

Le patrimoine paysager

Dans le cadre des études d'impact, on a fait état d'une faible valorisation des paysages de notre région. Et pourtant, c'est justement à cause de la qualité des paysages que plusieurs gens sont venus s'installer dans notre région. Par choix. Avec des éoliennes, notre paysage ne sera plus un choix. Ce sera une place à éviter. Par choix.

Tourisme

Les éoliennes feront du tort à notre industrie touristique régionale. Que l'on pense aux marinas, aux vignobles, au circuit du paysan, aux campings. Des années et des années de travail à construire ces entreprises. L'apport économique des éoliennes (\$250 000 par année sur les territoires d'accueil) en vaut-il vraiment la peine pour la région?

Développement durable

Pour faire du développement durable dans une région, il faut s'attarder aux détails et caractéristiques du territoire.

Les études d'impact du promoteur ne cessent d'emprunter des données de d'autres territoires, pour arriver à faire un état boiteux de notre situation à moindre coûts. Cela dénote un mépris pour la région et ne peut amener à aucune conclusion valable sauf que pour le promoteur, ça va être payant d'exploiter notre vent.

Acceptabilité sociale

Si les citoyens concernés n'ont pas eu droit à de l'information claire et concluante et s'ils n'ont pas été consultés, personne ne peut conclure à l'acceptabilité sociale du projet.

La Municipalité de St Blaise-sur-Richelieu-sur-Richelieu est contre le projet d'éoliennes à St Valentin mais elle pourrait revoir sa position en autant que les demandes suivantes soient exécutées :

A. que des études complètes, impartiales et concluantes soient menées sur :

1. Les impacts des éoliennes sur la santé
2. Les impacts des éoliennes sur le paysage
3. Les impacts des éoliennes sur la valeur des résidences
4. Les impacts des éoliennes sur les oiseaux
5. Les impacts des éoliennes sur le tourisme

En tenant compte de notre région et de ses caractéristiques

B. que des démonstrations soient faites sur :

1. La pertinence économique du projet pour la région
2. La faible valorisation des paysages de la région, telle que stipulée par le promoteur

En tenant compte de notre région et de ses caractéristiques

C. qu'une consultation référendaire soit tenue afin de juger de l'acceptabilité du projet d'éoliennes industrielles à St Valentin et ce, à l'échelle de la portée du projet.

